



LE DÉPARTEMENT

Le Président

Monsieur Louis REYNIER
Maire de Montmeyan
Hôtel de ville
Avenue du Verdon
83670 MONTMEYAN

Affaire suivie par : Barbara BRIDOUX
Direction des infrastructures et de la mobilité
Pôle territorial Dracénie Verdon
☎ : 06 26 30 45 39
Nos réf : D22-02591
Vos réf : votre courrier du 2 juin 2022

Toulon, le **21 JUIL. 2022**


Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 7 juin 2022, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Cette modification simplifiée a pour objet d'adapter l'opération de Claou les Moulières, de déplacer un gabarit de construction, et de reformuler une disposition concernant le débit des poteaux incendie.

Pour l'opération de Claou les Moulières, vous avez bien voulu prendre en compte les réserves du Département relatives à l'accès sur la RD 30, et je vous en remercie. La solution que vous avez identifiée avec mes services remplit les conditions requises pour la sécurité des usagers de la route départementale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Marc GIRAUD

